



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### PHILIPPINES

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Passeport valide 6 mois après la date de retour.**
- **Billet de retour ou de continuation.**
- Pour un séjour inférieur à 30 jours, le visa n'est pas exigé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen (classification groupe 3).
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

Tous les voyageurs de 15 ans et plus doivent présenter à l'embarquement l'un des documents suivants :

- Soit certificat de vaccination électronique reconnu par les autorités philippines (le certificat national de vaccination de la France est reconnu par les autorités philippines). Les ressortissants étrangers reconnus comme entièrement vaccinés par les autorités philippines sont ceux ayant reçu 2 injections d'un vaccin bi-doses (deuxième dose reçue au moins quatorze jours avant l'arrivée) ou une injection d'un vaccin unidose reconnu par l'OMS ou par le Food and Drug Administration des Philippines. Les mineurs accompagnés de moins de 15 ans sont exemptés de l'obligation de vaccination, et sont soumis aux mêmes mesures que leur parent ou leur tuteur.
- Soit un résultat négatif d'un test antigénique réalisé 24 heures avant le départ par un laboratoire, une clinique, une pharmacie ou tout autre établissement de santé homologué.

Il convient de noter que les personnes guéries du Covid et présentant un certificat de rétablissement ne sont considérées que comme partiellement vaccinées (sauf si elles ont déjà reçu 2 injections). À ce titre, elles sont soumises à une test antigénique négatif réalisé par un établissement de santé homologué.

Tous les passagers doivent remplir le formulaire d'enregistrement de la [Carte d'arrivée électronique](#) dans les 72 heures précédant leur point de départ initial.

\*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 02/11/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

